

PROCES –VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 NOVEMBRE 2019

L'an Deux Mil dix-neuf le 15 NOVEMBRE à 18 heures 30
le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-de-Boixe dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard LACOEUILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 Novembre 2019

Présents : M. LACOEUILLE / Mme PELLETIER / M. MIRGALET / Mme MANDIN / M. BORDES / Mme GIROUX-MALLOT / Mme COLLIGNON / Mme LE FLOCH.

Pouvoir : M. EDRICH.

Excusés - Absents : M. FOUCAUD / Mmes MALTAT-YAMEOGO / DECELLE.

Secrétaire de séance : M. BORDES.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLUI :

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat relatif aux orientations générales du PADD du PLUI de la CDC Cœur de Charente décrivant les ambitions du territoire à horizon 2035. Ces orientations présentées en réunion publique le 6 Novembre dernier se déclinent autour de 4 axes stratégiques :

- Faire du développement économique un levier d'attractivité pour tout le territoire
- Répondre aux besoins d'accueil de tous les habitants
- Défendre l'accessibilité aux services en cohérence avec les jeux d'échelle à l'œuvre sur le territoire
- Valoriser un cadre de vie riche et préservé

PRESENTATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE :

Approbation des rapports concernant l'année 2018 sur le prix et la qualité des services publics :

- Assainissement collectif et non collectif établi par la CDC Cœur de Charente
- Eau Potable établi par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Nord Ouest Charente

AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG :

Compte tenu de l'avancement des travaux qui touchent à leur fin et suite à la liquidation judiciaire d'un co-traitant de l'équipe de maîtrise d'oeuvre, Concept Paysage titulaire du marché assurera seul la fin de la mission.

Compte tenu des aménagements demandés par les services départementaux de l'Architecture et du Patrimoine des prestations non réalisées et d'autres complémentaires relatives à l'accessibilité feront l'objet d'avenants sur la Tranche conditionnelle 1 et 2, sans bouleversement notable de l'équilibre financier.

NOMINATIONS DE NOMS DE RUES :

Dans le cadre de l'adressage numérique et notamment du déploiement du très haut débit sur notre territoire toutes les rues doivent être nommées et les doublons comme place et rue de l'église qui ne sont pas autorisés seront rectifiés. Une réflexion sera menée pour certaines rues avec les riverains concernés.

ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE :

Accord pour l'adhésion de la commune à 2 missions optionnelles de l'ATD 16 concernant :

- La cartographie numérique
- L'accompagnement à la mise en œuvre du règlement général de protection des données.

VERSEMENT DU PLUS ASSOCIATIF AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES POUR 2019 :

Dans le cadre de l'aide de 20 € apportée aux familles pour l'adhésion de leurs enfants à une activité culturelle ou sportive pratiquée par une association communale ou hors commune si cette activité n'existe pas à St Amant, un 2^{ème} versement d'un montant de 360.00 € sera versé aux différentes associations concernées soit un total de 1 120.00 € pour l'année 2019.

REVISION DES LOYERS ET DES SERVICES COMMUNAUX :

Considérant la variation des différents indices INSEE, les loyers communaux mensuels sont révisés et fixés comme suit :

A compter du 1^{er} Janvier 2020 :

- Logement 19 Rue Basse (avec garage) : 351.64 €
- Logement 23 Rue Basse : 295.39 €
- Imagina'tif ZE la Gagnerie : 385.78 €

A compter du 1^{er} Février 2020 :

Cléa'Flore ZE La Gagnerie : 359.83 €

A compter du 1^{er} Janvier 2020 :

Le prix de l'heure de garderie est fixé à : 1.10 €

Le prix du repas des enfants au restaurant scolaire comprenant plus de 30 % de produits locaux bio est fixé à : 2.30 €

Le tarif des salles communales et des autres services publics (concessions cimetière, droit de place) est maintenu.

CREATION D'UN EMPLOI D'ATSEM PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Pour remplacer un agent en retraite, un emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet sera créé à compter du 1^{er} Février 2020. Le recrutement s'effectuera en interne par un mouvement du personnel en place.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR LA SECURITE A L'ECOLE :

Pour assurer la sécurité matin et soir à l'entrée et à la sortie du groupe scolaire Emile Marchoux, le contrat conclu avec Securit Dog Man qui s'achève le 20 Décembre 2019, sera renouvelé dans les mêmes conditions jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018/2019.

DON AU PROFIT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE :

Le don de 500 € remis par le Comité des Fêtes à la Commune provenant de 2 manifestations, la vente des disques « Django les inédits » lors du concert de C. Escoudé et la recette de la Foire aux livres organisées en Avril dernier, sera encaissé et affecté à l'opération d'investissement du budget communal concernant la restauration générale de l'église conformément au souhait de l'Association.

QUESTIONS DIVERSES :

Un marché de Noël sera organisé en partenariat par le CACE de Montignac et le Comité des Fêtes de Saint Amant de Boixe au Centre Socio Culturel le Dimanche 15 Décembre 2019 de 9 heures à 12 heures.